

1670

REGIS
18301 Göttingen-Gesellschaft



Et la Requête de Jean Georges Binckler et Georges Michel Binckler les deux de Landel Intimés qui continuent leur élection de domicile en celui de M^r. Henry Paul Simon leur Avoué à la Cour d'appel soumise à Colmar.

acte de recti-
fication de
conclusions

Soit Signifié et Sécularisé à M.^r Koenig Ordonn^r de
Jean Georges Hummel ~~ordonné par le même~~
~~Ordonné par le même~~ du même lieu

appellant que les requérants concluront lors de la
plaidoirie de la cause à ce qu'il plaise à la Cour.

Sans Secours à l'appel principal, prononçant sur

Contenant
appel incident

L'ajjel juidont du jugement rendi entre les parties
au tribunal civil d'el arrondissement de Nisembourg

le 13. juillet 1803. Dite qu'il a été mal jugé,
en ce que l'on finit de non recevoir le propos par

Les appellants principal juridiquement intimé, n'ont
pu être juridiquement et simplement rejettés, amendans

Le débouter de d'ice fin de non recevoir, le Jugement
au résidu sortant son effet et condamner l'appel.

tant principal pour le paiement des dépens
de la cause d'appel et de l'appel pour le tout, ce

faisant ordonner la restitution de l'amende consignée
sur ledit appel Juvient, ce qui sera signifié

Sous toutes autres ducs, cotisations et réserves que
de droit pour qu'on n'en ignore dont acte. J.

*signific' et Baille Copie avec Roenig avoue'
age par son gendre Kaptan beyler*

and I believe I shall propose to
the American Ministry to send
a Mr. [unclear] to [unclear]
Germans for [unclear] the [unclear]
and [unclear] [unclear] 15 June 1806

John

Carlyle, in [unclear] the [unclear] [unclear] 1806

1. 19 16. 1. [unclear] [unclear] [unclear]

[unclear]